

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-15

RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A CAUSSADE AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale en sa séance du 14 novembre 2002, a approuvé la restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade ainsi que le programme de travaux décliné en six phases dont le coût prévisionnel a été estimé à 2 843 000 € TTC.

Par délibérations du 30 mai 2005 et du 12 décembre 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation des phases 1 et 2 du programme de restructuration (mise aux normes de l'internat garçons, réfection des étanchéités et des canalisations de chauffage et d'eau), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 487 978,04 € H.T soit 583 621.74 € T.T.C .

Par délibérations du 28 août 2006 et du 21 mai 2007, la Commission Permanente a respectivement validé pour la réalisation de la phase 3 (restructuration des bâtiments rue de la Bénêche et rue Jean Moulin) le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés (montant global des marchés arrêté à 526 969,98 € H.T soit 630 256,10 € T.T.C) et l'enveloppe budgétaire prévisionnelle de la phase 3 à hauteur de 756 307,00 € T.T.C .

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'approuver six avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 3 du programme de restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade dont la réalisation a été confiée à la Sématég par contrat de mandat en date du 11 avril 2005.

Ces avenants sont conclus sur la base d'une plus value de 6 913,70 € H.T

III – PRESENTATION DES AVENANTS

La finalisation de la phase 3 de l'opération nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS ŒUVRE .

Les travaux en plus value concernent la réalisation des travaux d'assainissement dans le vide sanitaire découvert au CDI comprenant la mise en place d'une trappe d'accès au vide sanitaire.

De plus, cet avenant comporte les gardes corps métalliques des rampes d'accès handicapés pour la salle d'étude, la Vie Scolaire, l' Administration et le CDI.

Les travaux en moins value correspondent à des tranchées non réalisées dans la cour ainsi qu'une réfection sur l'installation de chantier puisque le bureau de chantier n'a pas été installé.

LOT N° 2 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS

Les moins-values constatées proviennent des économies réalisées en conservant les menuiseries extérieures qui, après adaptation, (remplacement quincaillerie et ferrage, mise en place d'oculus, mise en place de poignées anti-panique) sont conformes au C.C.T.P.

LOT N° 3 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS

Les travaux en plus et moins value concernent des adaptations de portes aux dimensions des existantes (suppression de portes et remplacement par portes adaptées, divers travaux de petites menuiseries).

LOT N°6 : SANITAIRE. CHAUFFAGE

Les travaux en moins value concernent principalement la modification d'implantation de la VMC et la modification du réseau d'évacuation sanitaire (modification du Gros Oeuvre : découverte d'un vide sanitaire au niveau du CDI).

La plus value concerne :

- La modification des évacuations du CDI
- L'installation d'un chauffe-eau supplémentaire dans le local ménage de la partie Administration.

LOT N° 7 : SOLS SOUPLES FAIENCES

Le carrelage existant, en bon état, a été conservé dans les locaux suivants : salle des professeurs, salle de réunion et locaux sanitaires professeurs.

L'économie ainsi réalisée permet de remplacer le revêtement de sol de l'escalier d'accès au premier étage actuellement occupé par le GRETA.

LOT N° 8 : PEINTURES

Peintures Intérieures :

Pour une meilleure finition et tenue dans le temps, les murs intérieurs du couloirs du rez-de-chaussée côté CDI, les deux cages d'escalier et les locaux sanitaires de l'étage seront traités en toile de fibre de verre qui recevra la peinture en finition initialement prévue.

Peintures Extérieures :

Pour une homogénéité de finition de l'ensemble des façades, la peinture des menuiseries des logements de fonction est nécessaire : portes d'entrée, portes des garages, fenêtres et persiennes.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 3 de 6 913,70 € H.T .

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 1er octobre 2007 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenants (H.T)	Total
1	Gros - Oeuvre	MIQUEL (82)	70 867,61 €	+ 6 942,34 €	77 809,95 €
2	Menuiseries Extérieures Bois	BATTUT (82)	160 974,28 €	- 2 422,69 €	158 551,59 €
3	Menuiseries intérieures Bois	BATTUT (82)	17 845,23 €	+ 132,50 €	17 977,73 €
4	Plâtrerie isolation	SOPPLAM (82)	49 105,55 €		49 105,55 €
5	Electricité	SERRANO (82)	84 732,21 €		84 732,21 €
6	Sanitaire . Chauffage	QUERCY CONFORT(82)	38 681,68 €	- 3 079,29 €	35 602,39 €
7	Revetements de sols	SOL FRANÇAIS (82)	23 990,42 €	- 3 997,16 €	19 993,26 €

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenants (H.T)	Total
8	Peintures	POUSSOU (82)	80 773,00 €	+ 9 338,00 €	90 111,00 €
TOTAL H.T			526 969,98 €	6 913,70 €	533 883,68 €

Compte tenu des avenants aux marchés de travaux, le montant global des marchés initialement arrêté à 526 969,98 € HT est réactualisé à hauteur de 533 883,68 € HT .

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- approuver les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 6 913,70 € H.T,
- m'autoriser à signer les avenants correspondants et autoriser, à cette même fin, le président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 octobre 2007

CP 07/10-15

**RESTRUCTURATION DU COLLEGE PIERRE DARASSE A
CAUSSADE
AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2002 approuvant la restructuration du collège Pierre Darasse à Caussade ainsi que le programme des travaux déclinés en 6 phases,

Vu le contrat de mandat conclu avec la Sématég le 11 avril 2005 pour la réalisation de la phase 3 du programme de restructuration,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 1^{er} octobre 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les six avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 3 conclus sur la base d'une plus value de 6 913,70 € H.T., selon les conditions suivantes :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Offre de base (H.T)	Avenants (H.T)	Total
1	Gros - Oeuvre	MIQUEL (82)	70 867,61 €	+ 6 942,34 €	77 809,95 €
2	Menuiseries Extérieures Bois	BATTUT (82)	160 974,28 €	- 2 422,69 €	158 551,59 €
3	Menuiseries intérieures Bois	BATTUT (82)	17 845,23 €	+ 132,50 €	17 977,73 €
4	Plâtrerie isolation	SOPPLAM (82)	49 105,55 €		49 105,55 €
5	Electricité	SERRANO (82)	84 732,21 €		84 732,21 €
6	Sanitaire . Chauffage	QUERCY CONFORT(82)	38 681,68 €	- 3 079,29 €	35 602,39 €
7	Revêtements de sols	SOL FRANÇAIS (82)	23 990,42 €	- 3 997,16 €	19 993,26 €
8	Peintures	POUSSOU (82)	80 773,00 €	+ 9 338,00 €	90 111,00 €
TOTAL H.T			526 969,98 €	6 913,70 €	533 883,68 €

- Précise que le montant global des marchés initialement arrêté à 526 969,98 € HT est réactualisé à hauteur de 533 883,68 € HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés correspondants et autorise à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,